

COMPTE-RENDU SEANCE du 8 juin 2021 début : 20 h fin : 22h50

Présents : Devarissias P – Mazabraud E – Goudier J.L - Grenier G — L De Marchi - Amri D – Bonnaud F – J.F Boulesteix - Moreau C – Besse M – Lesage M – Stadelmann S – Coco A – Leroy J – Tessier A

Secrétaire de séance : **Carine Moreau**

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2021 :

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte-rendu de la réunion du 9 avril 2021 avec une rectification, à savoir, dans la dernière phrase du point 5, il faut lire :

Le maire précise que le programme PATA (point-à-temps automatique) 2020 (et non 2010) doit être revu par la société EIFFAGE à partir de la semaine 16.

2 – Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement collectif et des ouvrages d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes :

Le maire rappelle qu'en 2019, le conseil municipal s'était opposé au transfert des compétences eau assainissement à la communauté de communes.

Ce transfert est donc reporté à l'échéance du 1^{er} janvier 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la constitution du groupement de commandes, accepte la désignation de la communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus comme coordonateur, autorise le maire à signer la convention et rappelle avoir désigné lors de sa séance du 9 avril dernier J.L Goudier et A Tessier comme représentants de la commune de Janailhac.

3 – France-Relance – aide aux cantines scolaires :

Dans le cadre de France Relance, un dispositif de soutien spécifique vise à aider des petites communes à investir dans leur service de restauration scolaire.

Pour en bénéficier, il faut percevoir la dotation de solidarité rurale.

La commune de Janailhac, éligible à la DSR, va faire une demande et une convention sera signée avec la commune de St-Priest-Ligoure afin de la faire participer à l'achat de ce matériel dans le cadre de la mise en commun des équipements.

4 – Chats errants :

Le maire rappelle son arrêté 2021/10 concernant les chats errants dans lequel il mentionne que la Fondation Brigitte Bardot, contactée, participera à l'opération de stérilisation.

Il indique que la SPA ayant récupéré plusieurs chats, une subvention pourrait leur être accordée.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil accorde une subvention de 200 € à la SPA.

5 – Redevance d'Occupation du Domaine Public – RODP

Comme chaque année, la RODP est due par les différents opérateurs – ENEDIS – ORANGE et GRTGaz.

Pour l'année 2021 les montants dus sont :

ENEDIS 215 €

ORANGE 863 € 42
GRTGaz 140 € 79

Soit un total de 1 219 € 21

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les montants ci-dessus indiqués.

6 – Organisation des tenues de bureaux de vote des 20 et 27 juin – Elections Régionales et Départementales :

20 juin :	8h / 12h	Séverine Stadelman – Marie Lesage – Jean.Louis Goudier – Arnaud Coco – Philippe Devarissias – Carine Moreau
	12h/15h	Eliane Mazabraud – Marlène Besse – Frédéric Bonnaud – Gérard Grenier – Kamel Amri – Janine Leroy
	15h/18h	Anthony Tessier – Séverine Stadelman – Eric Bonafy – Caroline Massy – Lucie Lemaître – Marie.José Faure
27 juin :	8h / 12h	Jean.François Boulesteix – Marie Lesage – Jean.Louis Goudier – Arnaud Coco – Philippe Devarissias – Carine Moreau
	12h/15h	Eliane Mazabraud – Marlène Besse – Frédéric Bonnaud – Gérard Grenier – Kamel Amri – Laurent Demarchi
	15h/18h	Anthony Tessier – Jean.louis Goudier – Eric Bonafy – Caroline Massy – Lucie Lemaître – Marie.José Faure

7 – Analyse financière de la commune :

Le maire commente l'analyse financière de la commune élaborée par Mr Arnaud Louvet, conseiller aux décideurs locaux. Face aux incertitudes liées à la réforme fiscale et aux fonds de roulement qui s'amenuisent depuis 2017, un travail doit être effectué pour prioriser les objectifs en matière d'investissement. La commission Finances est chargée de se réunir pour étudier les différentes solutions pour réduire les frais de fonctionnement.

Dans un souci de cohésion et d'effort pour la collectivité, le maire a émis l'idée d'une baisse de 10 % des indemnités d'élu et l'a proposé au vote des membres du conseil.

Abstention : 4 Pour : 2 Contre : 9

8 – Réorganisation des services :

En continuité du point 7, le conseil municipal décide de créer un groupe de travail afin de réorganiser les services et limiter les dépenses de personnel. Pendant ce mandat, 2 personnes partent en retraite. Il est judicieux de ne pas penser « réorganisation » au dernier moment.

6 personnes ont été nommées : Séverine Stadelman – Marie Lesage – Anthony Tessier – Philippe Devarissias – Carine Moreau – Jean.Louis Goudier

9 – Ferme solaire :

Le maire expose que dans le cadre de la transition écologique initiée par les pouvoirs publics, il a reçu un porteur de projet pour l'installation d'une centrale photovoltaïque.

La lande de Betour est le seul terrain disponible pour un projet de ferme solaire.
Sur 6 ha de lande, 4 ha sont exploitables.

Un bail emphytéotique de 30 ans pourrait être signé avec l'entreprise dans le cas d'un accord.

Gain pour la collectivité :

4 000 €/an/ha de location + 3 500 € de taxe foncière des entreprises.

Il sera demandé au porteur du projet de venir le présenter.

10 – Cotisation COS :

Le Comité des Œuvres Sociales du CDG 87 nous fait part de l'augmentation des cotisations à compter du 01/01/2021.

Le conseil municipal, après délibération, accepte les nouveaux montants de cotisations, à savoir :

Part ouvrière : 20 € / agent

Part patronale : 0.8 % de la masse salariale totale avec un minimum de 140 € / agent adhérent.

Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier).

Cotisation retraité : 25 € (pas de part patronale).

Questions Diverses :

Pour l'accompagnement des personnes dans leurs démarches administratives, un intervenant de France Service rattaché au Centre Social de Nexon tiendra une permanence 1 fois / mois au centre de loisirs. Le jour sera déterminé ultérieurement.